Appel à contribution RTE : Propositions d'évolutions des méthodes du contrôle du réalisé des effacements et leur homologation.

Réponse d'EDF

31 mars 2021

Méthodes de contrôle du réalisé des effacements sur le profilé

Q1. Êtes-vous favorable au lancement d'une expérimentation sur l'approche proposée ?

Sur le principe, EDF est favorable à la mise en place d'expérimentations visant à améliorer les méthodes de contrôle du réalisé, à faire émerger les méthodes les plus performantes pour des types d'effacements déterminés, et à les mettre à la disposition des acteurs.

Cependant les orientations prises par RTE ne sont pas satisfaisantes à plusieurs égards :

1) Audit par RTE de la bonne application de la méthode par l'acteur et envoi *ex post* de la courbe de référence ,

EDF exprime ses craintes quant à la capacité de RTE à réaliser un nombre suffisamment important d'audits de vérification de la bonne application des méthodes pour pouvoir identifier d'éventuels abus.

Par ailleurs, l'envoi *ex post* à RTE par l'acteur de la courbe de référence constitue une disposition injustifiée, quand bien même la courbe de référence est considérée comme non manipulable. Elle introduit une inégalité de traitement par rapport aux méthodes de contrôle du réalisé existantes.

2) Possibilité laissée à l'opérateur d'effacement de demander la confidentialité de la méthode

L'objectif de l'expérimentation étant de confronter différentes méthodes pour en tester l'efficacité et l'applicabilité par les acteurs, le caractère confidentiel est inapproprié et ne répond pas à l'exigence de transparence de l'expérimentation. La transparence est un facteur clé du bon déroulement de l'expérimentation, d'autant plus que la valorisation des effacements sur le marché est envisagée pendant la phase expérimentale.

3) Possibilité de ne pas appliquer la méthode sur toute l'année.

La valorisation sur le marché (via NEBEF) des effacements vérifiés par les méthodes de contrôle de réalisé en cours d'expérimentation ne pourrait s'envisager que sous conditions d'avoir un cadre d'expérimentation levant les points 1 à 3 ci-dessus et visant à définir la méthode de contrôle la plus appropriée sur des bases objectives. En effet, il est à ce stade très difficile d'évaluer l'impact que

EDF
22-30, avenue de Wagram
75008 Paris
www.edf.com

l'application d'une méthode de contrôle qui s'avérerait défaillante est susceptible d'avoir sur les prix de marchés et sur les activités de Responsable d'Equilibre.

La cible, à terme, devrait être d'utiliser une méthode par type d'effacement, rien ne justifiant l'application de méthodes différentes pour des effacements de même nature. L'objectif de l'expérimentation ne doit pas être la multiplication de méthodes de contrôle mais la détermination des méthodes à la fois les plus adaptées et les plus fiables selon les types d'effacement réalisés, clairement décrits avec leurs spécificités, et les caractéristiques des sites réalisant ces effacements.

EDF s'inquiète de la possible survenance d'une situation dans laquelle chaque acteur utiliserait sa propre méthode, là où l'objectif collectif devrait être de faire émerger les méthodes les plus performantes, qui deviendraient alors des standards pour un même type d'effacement.

Pour répondre à cet objectif, EDF souhaiterait que les différentes méthodes pour des effacements de même type soient intercomparées (champs d'application, résultats sur un même jeu de données de référence). A ce sujet, RTE avait présenté en 2015 des éléments de comparaison de différentes méthodes. EDF s'interroge donc sur l'articulation entre cette expérimentation et les travaux d'analyse réalisés en 2015.

Si ces conditions n'étaient pas réunies, EDF exprime des réserves sur la valeur collective que l'on peut espérer tirer de cette expérimentation au regard du temps que va consacrer RTE à la validation des méthodes.

Q2. Seriez-vous susceptible de proposer une méthode dans ce cadre?

Non

Q3. Si oui: -Sur quelles données cette méthode serait-elle basée?

-Cette méthode serait-elle applicable sur toutes les heures de l'année ou uniquement sur une période restreinte?

-Seriez-vous favorable à partager cette méthode publiquement ou uniquementavec RTE?

Dans le cas où un acteur souhaiterait répondre à cette question de manière confidentielle, la réponse à cette question pourra être transmise directement par mail à anne.mayeux@rte-france.com

Q4. Excluez-vous l'utilisation de la méthode des panels dans le cadre de cette expérimentation? Si oui, quelles évolutions seraient nécessaires pour que vous l'utilisiez?

Bien qu'EDF n'envisage pas de participer à cette expérimentation, il semble souhaitable que la méthode de contrôle du réalisé soit définie et mise en œuvre par un tiers de confiance (tel qu'ENEDIS) plutôt que par les Opérateurs d'Effacement eux-mêmes.

Q5. Quel volume vous semble adéquat (en nombre de sites / MW par acteur) ?

EDF n'est pas en mesure de proposer des valeurs pour ces critères. Ces critères devraient être fondés sur une analyse des impacts potentiels de l'expérimentation sur les prix de marché et les Responsables d'Equilibre (RE).

Outre le nombre maximum de sites participant à l'expérimentation, visant à limiter les impacts de méthodes défaillantes sur le marché et les RE, un nombre minimum de sites participant à l'expérimentation devrait également être défini, afin d'obtenir une représentation statistique suffisante. Pour ce faire, un acteur indépendant (RTE ou ENEDIS) devrait être en charge de la sélection des sites parmi un panel proposé par l'opérateur via la réalisation de sondages.

Par ailleurs, l'opérateur d'effacement devra détailler pourquoi sa méthode s'applique à telle typologie de sites et telle typologie d'effacement pour permettre l'élaboration d'un référentiel de méthodes tout en en limitant le nombre.

Q6. Le planning proposé et la durée de 3 ans vous semblent-ils adaptés?

Le planning semble adapté.

Q7. Ces indicateurs vous semblent-ils pertinents?

Oui tant que le calcul MPE/MAPE est bien réalisé pour chaque mois, bien que les définitions ne semblent pas suffisantes à ce stade : *le pas de temps i est-il bien le pas 30 minutes ?*

Q8. D'autres indicateurs vous semblent-ils adéquats?

L'écart-type pourrait également être une information souhaitable.

Une analyse des valeurs absolues des erreurs pourrait également être assurée, et ceci afin de vérifier qu'il n'existe pas un biais en fonction de la puissance consommée (indicateur de type RMSE).

Il semble que l'effacement diffus soit particulièrement orienté vers des clients thermosensibles (chauffage électrique). Un calcul du MPE et du MAPE semble par conséquent nécessaire pour différentes plages de température.

Enfin, un dernier indicateur pourrait être de comparer l'erreur par rapport à l'erreur de la méthode RDRC ou à celle de la méthode des panels.

Q9. Ces seuils vous semblent-ils adéquats pour mesurer la précision des méthodes?

Les seuils semblent avoir été définis sur la base d'une analyse des valeurs de MPE et de MAPE d'une méthode proposée par un acteur, et sur des données de « seulement » quelques dizaines de jours. Il semblerait plus cohérent de réaliser, avec un jeu de données de référence (définis par ENEDIS par exemple) l'analyse de MPE/MAPE pour les méthodes RAS/RDRC/Méthode des panels et la méthode de Voltalis, et ceci afin de déterminer si les critères 8% et +/-3% sont cohérents.

En plus de la notion de seuil, il apparaît nécessaire de reprendre l'effort de comparaison entre les méthodes à partir de même jeux de données.

Q10. En cas d'autres indicateurs proposés (question précédente), quels seraient selon vous les seuils de précision minimums à appliquer?

Les seuils de précision minimum semblent difficiles à évaluer. Leur détermination nécessite d'être réalisée avec de vrais jeux de données et sur la base d'une intercomparaison entre les différentes méthodes.

Q11. Ces modalités vous semblent-elles applicables aux méthodes de contrôle envisagées (si non, expliquer pourquoi)?

EDF s'inquiète du manque de jours « sans effacement », et donc du manque de réprésentativité statistique pour la validation des méthodes de contrôle. En effet, EDF comprend que certains acteurs de l'effacement diffus réalisent des effacements sur la quasi-totalité des jours ouvrés d'hiver, ce qui ne permettrait pas d'obtenir des valeurs objectives de MAPE et de MPE de la méthode de prévision. Pour cette raison EDF demande à RTE de mettre en place un critère de représentativité statistique plus contraignant (voir réponse à la question 15) qui, s'il n'était pas rempli, impliquerait de mettre en place une phase d'homologation préalable sans effacement pour le pool de sites considéré.

Q12. D'autres modalités doivent-elles être intégrées (neutralisation autour des effacements, etc.)?

Q13. Ces conditions permettent-elles selon vous la bonne validation de la précision des méthodes?

Oui. les dispositions envisagées par RTE semblent aller dans le sens d'une plus grande responsabilisation des opérateurs d'effacement.

Q14. D'autres mesures ou souplesses vous semblent-elles nécessaires à introduire?

EDF n'a pas identifié d'autres mesures nécessaires.

Q15.Cette contrainte sur les créneaux horaires sans effacement vous semble-elle un bon compromis pour permettre le calcul de précision des méthodes sans entraver les effacements ?

Comme indiqué à la question 11, le critère de période sans effacement doit être plus contraignant. Au lieu d'une approche sur les créneaux horaires, EDF préconise plutôt d'imposer chaque mois 2 jours ouvrés « sans effacement » qui seraient sélectionnés par RTE en J-1 représentant les extrêmes de température (respectivement une journée au-dessus et l'autre en-dessous des normales saisonnières du mois en cours).

A défaut, si RTE ne retient pas la proposition d'EDF, tant que le calcul de MPE/MAPE est réalisé à pas mensuel, la contrainte sur les créneaux horaires devrait être d'au moins une occurrence de chaque plage horaire chaque mois.

Évolution du processus d'homologation

Q16. A cet effet, RTE souhaiterait que chaque acteur s'exprime sur la méthode qui selon lui permettrait de répondre aux objectifs précités.

EDF avait accueilli favorablement la proposition de RTE dans sa consultation sur la révision des règles NEBEF V3.3.

Cette disposition, permise à titre expérimental depuis un an et demi, permet de simplifier grandement la procédure d'homologation tout en garantissant une qualité équivalente, voire supérieure, via le suivi mensuel. EDF rejoint RTE sur le fait qu'un envoi systématique de prévisions sera de nature à améliorer la qualité du contrôle et donc la fiabilité.

EDF reste favorable au maintien d'une phase d'homologation, qui garantit la qualité des prévisions envoyées afin qu'elles puissent servir de référence de consommation les jours où des effacements sont réalisés.

La proposition de RTE de disposer de 10 jours de prévision par mois permet d'éviter l'envoi de mauvaises prévisions sur ces situations exceptionnelles : la fiabilité du contrôle ne sera donc pas diminuée. Notons, en particulier, que ces dispositions ne diminueront pas la disponibilité des EDE pour faire des effacements. La limite de 10 jours de prévisions reste tout à fait gérable opérationnellement et ne génère pas de contraintes particulières pour les opérateurs d'effacement tout en garantissant une observabilité statistique minimale.

EDF avait également accueilli favorablement les facilités mises à disposition pour passer d'une méthode à l'autre. Les critères de délai de carence proposé par RTE étaient également positifs pour permettre un juste équilibre entre qualité des méthodes et contraintes opérationnelles pour les acteurs.

ooOoo

EDF
22-30, avenue de Wagram
75008 Paris
www.edf.com